

“

LIVRET D'ACCUEIL

PREMIER DEGRÉ

LAURÉATS DES
CONCOURS
D'ENSEIGNEMENT
ET D'ÉDUCATION

EN RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE À MI-TEMPS

”



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

INSPE

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

Mesdames et messieurs les professeurs et personnels d'éducation,

Bienvenue à l'INSPÉ de Lorraine.

Ce livret s'adresse aux fonctionnaires stagiaires du premier degré qui accomplissent leur période de mise en situation professionnelle en établissement public local d'enseignement à raison d'un demi-service, dits fonctionnaires stagiaires à mi-temps.

Il vise à vous fournir toutes les informations utiles concernant votre programme de formation pour l'année scolaire à venir et à vous permettre ainsi de mieux en comprendre l'architecture, l'organisation et la logique.

Afin de faciliter votre information, au moyen des différents services associés à l'environnement numérique de travail (ENT) de l'Université de Lorraine notamment, il vous est demandé de bien vouloir procéder dès que possible à votre inscription administrative à l'INSPÉ de Lorraine (pour le détail des modalités, voir infra « Informations pratiques »).

Les premières informations concernant votre emploi du temps à l'INSPÉ vous seront transmises par votre campus de formation. Celui-ci sera ensuite accessible exclusivement via l'ENT de l'Université de Lorraine. La seule adresse réglementaire utilisée pour la communication institutionnelle concernant votre formation universitaire sera votre adresse universitaire etu.univ-lorraine.fr

De nombreux interlocuteurs sont à vos côtés pour vous accompagner au plus près de vos besoins dans votre prise de fonction et, au-delà, tout au long de cette année de stage : équipe de direction de votre école d'affectation, tuteur DSDEN, tuteur INSPÉ, équipe de direction et service de scolarité de l'INSPÉ, équipe de formateurs, principalement.

N'hésitez pas à vous tourner vers eux/nous en cas de doute ou d'interrogation.

Je vous souhaite une année de stage et de formation aussi riche et épanouissante que possible.

Christine CAPOBIANCO, directrice-adjointe en charge du pilier D2C
(Développement et Certification des Compétences)
INSPÉ de Lorraine

Informations pratiques

Procédure d'inscription – Modalités et calendrier

Pour accéder à l'ensemble des informations relatives à votre formation à l'INSPÉ et aux modalités d'évaluation (calendrier des formations, convocation aux soutenances et entretiens professionnels), vous devez disposer obligatoirement d'une **adresse universitaire** et pour cela être inscrit à l'Université de Lorraine.

Cette adresse universitaire devra être consultée régulièrement tout au long de l'année (en plus de votre courriel académique).

La procédure d'inscription se déroulera en 2 temps obligatoires :

- 1er temps > le 1^{er} jour de rentrée : un questionnaire en ligne vous sera transmis par le service de scolarité sur les adresses électroniques qui ont été communiquées au Rectorat.

>>> Attention, cette enquête est indispensable pour nous permettre de récolter les informations nécessaires à votre inscription administrative.

Il peut être doublé d'un questionnaire destiné à une inscription pédagogique sur votre campus de formation, complété le jour de la rentrée dans l'établissement.

- 2ème temps : Une fois le questionnaire renseigné et validé, vous recevrez dans les jours qui suivent un courriel avec des identifiants qui vous permettront d'activer votre compte SESAME. Cette activation est la dernière étape pour vous donner accès à votre Espace numérique de Travail (ENT) et votre messagerie universitaire.

En cas de difficultés, nous vous invitons à contacter directement le service de scolarité à l'adresse : inspe-1d-fs-contact@univ-lorraine.fr

Accès à l'ENT, à la BU, au self

L'inscription administrative doit être effective pour pouvoir accéder aux différents services en ligne de l'Université de Lorraine, notamment **votre emploi du temps personnalisé** (régulièrement mis à jour), **l'espace de cours en ligne ARCHE, les ressources de la BU et le lien d'inscription au self pour déjeuner**. Pour rappel : l'activation de votre compte SESAME est indispensable pour accéder à l'ENT et aux différentes applications associées.

Vous devrez, pour ce faire, vous munir de votre numéro d'étudiant et de votre date de naissance.

L'adresse de messagerie universitaire liée à votre compte sera utilisée par les différents services de l'INSPÉ pour communiquer avec vous tout au long de l'année ; nous vous remercions de la consulter régulièrement.

Il vous est demandé de bien vouloir, pour toute la correspondance professionnelle par messagerie électronique, utiliser votre adresse de messagerie universitaire et/ou académique, à l'exclusion de toute autre adresse.

Le cadre réglementaire

Textes de référence

- Décret n° 2021-1335 du 14 octobre 2021 relatif au recrutement de certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
- Arrêté du 18 juin 2014 modifié notamment par l'arrêté du 4 février 2022
- Arrêtés du 22 août 2014 modifiés notamment par l'arrêté du 24 juin 2022
- Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Circulaire du 13 juillet 2022 relative aux modalités d'organisation de l'année de stage
- Note de service du 21-6-2023 relative au stage et à la titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Depuis la rentrée 2022, la catégorie des fonctionnaires stagiaires à mi-temps (FS-MT) recouvre :

- Les lauréats titulaires d'un master autre que le master MEEF ;
- Les lauréats de concours dispensés de la condition de diplôme (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours) ;
- Les membres des autres corps de la fonction publique détachés dans un corps enseignant.

Ils sont soumis à l'ORS (Obligation Réglementaire de Service) du corps considéré et bénéficient d'une formation à mi-temps adaptée à leurs besoins.

Pendant les temps de formation à l'INSPÉ, les stagiaires sont dispensés des obligations de service du corps d'accueil, par exemple : surveillance et jury d'examen.

Ils bénéficient d'un parcours de formation lié à l'alternance de 220 à 250 heures annuelles en application de l'arrêté du 18 juin 2014, qui donne lieu à la délivrance d'un diplôme inter-universitaire (DIU) « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier ».

Ce parcours comprend notamment :

- Une formation didactique et pédagogique représentant au moins un tiers des heures de formation ;
- Une formation à la laïcité et aux valeurs de la République, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2021 correspondant ;
- Une formation à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, conformément à l'arrêté du 25 novembre 2020 correspondant ;
- Une formation relative à l'égalité filles-garçons, conformément aux orientations définies par la ministre en charge de l'éducation nationale ;
- Une formation au numérique participant à la certification au numérique.

Le référentiel de formation

Le référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^e siècle »¹ définit le profil attendu de l'enseignant et du personnel d'éducation.

« Le professeur ou le personnel d'éducation au XXI^e siècle est un professionnel dont la qualité et l'efficacité reposent sur cinq dimensions, qui associent compétences professionnelles et qualités personnelles, et s'inscrivent dans la perspective d'un travail au sein de la communauté éducative.

Expert dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur transmission comme de celle de la construction des savoirs par les élèves, **le professeur s'est approprié l'épistémologie, les contenus, concepts et démarches de sa (ses) discipline(s) ou spécialité(s). Il est à même de concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage riches de sens et de savoir pour tous les élèves. Il suscite leur envie d'apprendre, de réfléchir et de progresser, et contribue à développer leur esprit critique. Utilisant à bon escient les outils et ressources pédagogiques, dont les outils numériques, il leur propose des supports d'apprentissage de qualité.**

Soucieux d'efficacité, apte à exercer sa responsabilité pédagogique / éducative, le professeur crée et entretient un environnement de travail propice à conjuguer l'épanouissement des élèves, leur motivation et la réussite de leurs apprentissages. Prenant en compte le contexte sociétal et éducatif dans lequel il exerce, attentif à chacun, il contribue à former de futurs citoyens en incarnant, transmettant et faisant partager les principes et les valeurs de la République, en particulier en luttant contre les préjugés et les discriminations de toute sorte et en veillant à l'inclusion de tous les élèves. Par son enseignement et par sa posture, il favorise le développement de la confiance en soi et en l'école, la formation de l'esprit critique, la construction progressive de l'autonomie, l'exercice de la créativité et de la responsabilité, la communication et la coopération. Il accompagne le parcours de formation des élèves en les aidant à construire leurs choix et leur orientation.

Conscient des attentes institutionnelles liées à sa fonction, il connaît le fonctionnement du système éducatif, de l'école et de l'établissement scolaire et exerce la profession telle qu'elle est définie par les textes de référence. Il se fonde sur des données objectives (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur l'état actuel de toute la recherche pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles. Il contribue activement au bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement et s'implique dans la définition et la mise en œuvre du projet commun avec les membres de la communauté éducative et les partenaires, en traduisant en actions les orientations qui lui sont données.

Praticien réflexif, il entretient un rapport critique et autonome avec son travail et s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel continu. Il actualise régulièrement ses savoirs et interroge ses pratiques. En coopérant avec les membres de son équipe ou d'un collectif plus large, il les fait évoluer au bénéfice du renforcement de la qualité de son action et de son impact sur les élèves. Accompagné par un tiers (tuteur, inspecteur, formateur, référent RH) ou de sa propre initiative, il organise sa formation tout au long de sa carrière (en lien avec l'offre institutionnelle, en auto-formation...).

Impliqué, mesuré en toutes circonstances, il fait preuve de compétences relationnelles marquées et adaptées à sa posture professionnelle. Capable d'analyser et de dépasser les réactions spontanées, il adopte la juste distance avec les élèves tout en démontrant une attitude d'écoute et d'empathie. Il développe sa capacité à gérer les conflits, à communiquer sereinement de manière respectueuse et à s'adapter à des situations imprévisibles et complexes

¹ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/referentiel-de-formation-former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-xxieme-siecle-1277>

en construisant les réponses adéquates. Ouvert, intellectuellement curieux, créatif et innovant, il est réactif aux besoins d'évolution du cadre dans lequel s'inscrit son action lorsqu'ils s'avèrent nécessaires. »

Trois blocs de compétences permettent de définir le profil attendu d'un enseignant du XXI^e siècle (en référence au texte institutionnel *Former l'enseignant du XXI^e siècle*)

- **BC1 - Le professeur des écoles, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale**

Ce premier bloc de compétences traite des compétences relatives au cadre de l'action de l'enseignement, c'est-à-dire son contexte institutionnel (législatif, réglementaire, institutionnel et fonctionnel). Il s'agit de construire la posture d'enseignant par l'appropriation de l'ensemble des données constitutives du cadre institutionnel et d'en décliner les conséquences dans son action quotidienne.

- **BC2 - Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages -**

Ce deuxième bloc constitue le cœur et la structure du métier d'enseignant. Il est envisagé sous trois aspects : conception, mise en œuvre, évaluation et régulation des apprentissages dans les cadres des programmes.

- **BC3 - L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel**

Ce troisième bloc renvoie au développement professionnel par l'analyse réflexive, l'intégration des travaux des professionnels et de la recherche et l'auto-formation. Il relève de la construction d'une posture réflexive qui chapeaute les deux autres blocs.

Le programme de formation mis en œuvre à l'attention des fonctionnaires stagiaires à mi-temps à l'INSPÉ de Lorraine vise le développement de ces compétences professionnelles, en vue d'une titularisation en tant que professeur, à un niveau de maîtrise **au moins équivalent au niveau 2** dans l'ensemble des attendus au regard des niveaux définis dans le référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^e siècle » :

Niveau 0	Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
Niveau 1	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Attendus en fin de formation du diplôme interuniversitaire (DIU)

Bloc 1 « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Bloc 2 « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Bloc 3 « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour

améliorer sa pratique ».

Le programme de formation

La formation dispensée dans le cadre du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier » est composée de quatre modules de formation.

Ces modules contribuent à l'acquisition des compétences attendues du ou de la professeur(e) des écoles. Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignantes et enseignants et auxquelles ils et elles sont confrontés, et des projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et à un étayage de la pratique.

Quatre modules de formation contribuent à l'acquisition des compétences attendues. Tous concourent aux trois blocs avec une coloration majeure-mineure. Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

- **Module 1** – S'appropriier le cadre de référence et construire une posture professionnelle
- **Module 2** – Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles
- **Module 3** – Compléter sa formation didactique
- **Module 4** – Tutorat de stage et accompagnement

Dans le module 1 - *S'appropriier le cadre de référence et construire une posture professionnelle*, 35 heures sont dédiées à l'analyse de pratique. Celle-ci vise une réflexivité plus approfondie et le passage d'une première logique de mise en place à une logique plus proactive d'évolution :

- un premier temps accompagne l'entrée en pratique professionnelle
- dans un deuxième temps, tout en laissant une parole libre, l'analyse de pratique se concentre sur les thématiques centrales de la construction de la posture de l'enseignant en lien avec des problématiques pédagogiques et éducatives.

Dans le module 2 - *Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles*, 30 heures d'analyse de pratique sont prévues. Ces analyses ont une vocation plus spécifiquement didactique. Elles ont pour objectif le retour sur un certain nombre de séances menées à fort enjeu didactique.

Ces analyses de pratiques ainsi que l'ensemble des retours alimentent la détermination des orientations et contenus du module 3.

L'évaluation

Les compétences sont évaluées selon deux registres dans le cadre de deux situations intégratrices.

Situation intégratrice 1 : développer sa pratique didactique et pédagogique. Cette situation est validée par une présentation en séminaire, en mobilisant prioritairement les attendus du bloc de compétence 2.

Situation intégratrice 2 : construire sa posture d'enseignant dans l'école et dans la classe et développer sa réflexivité. Cette situation est validée par un retour réflexif sur le développement de sa professionnalité au travers d'attendus choisis dans les blocs de compétences 1 et 2 et en mobilisant les compétences du bloc 3.

Outre ces deux situations intégratrices, la formation et l'acquisition des compétences exigeront un engagement en formation et dans les différents travaux activités et réalisations qui s'y dérouleront. Cet engagement sera sanctionné par un système de quitus.

Tableau récapitulatif

	Majeure	Mineure	Modules de formation	Éléments de formation	Modalités de formation	Modalités	Horaires	Travail personnel	S9	S10
Module 1	Bloc 1	Bloc 3	S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle	Séminaire sur le métier d'enseignant acteur du service public d'éducation	Séminaire, rencontres avec les professionnels experts, travaux de groupes...	TD	35	35	20	15
				Analyse de la pratique	Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la construction de la professionnalité	TP	35	35	20	15
Module 2	Bloc 2	Bloc 3	Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles	Questions didactiques et pédagogiques	Séminaire	TD	50	150	30	20
					Ateliers d'analyse de pratique didactique	TP	30	90	10	20
Module 3	Bloc 2	Bloc 3	Compléter sa formation didactique	Formation didactique en fonction des besoins repérés	Formation complémentaire	TD	70	180	40	30
					Ateliers	TP	20	60	10	10
Module 4	Bloc 1, 2 et 3 (en fonction des choix)		Tutorat de stage et accompagnement	Suivi par les tuteurs Inspé DSDEN sur les gestes professionnels	Visites, entretiens, définition d'observations complémentaires					
Stage	Bloc 1, 2 et 3 (intégration des trois blocs)		Stage	Stage à mi-temps sur 2 jours/semaines + ORS				800		
Total							240	1350	130	110

Maquette d'évaluation

L'évaluation est composée de deux situations intégratrices non compensables entre elles, validées en une session.

Le quitus sur l'engagement en formation est attribué en fonction de la présence en formation et de la participation à l'ensemble des travaux formatifs de chacun des modules de formation.

		Modalité	Durée
SI 1	Développer sa pratique didactique et pédagogique	Écrit à rendre + présentation orale en groupe	15 min
SI 2	Développer sa réflexivité	Soutenance orale	45 min
Quitus (engagement en formation)			

Le cadrage de stage

Le ou la fonctionnaire stagiaire mi-temps (nommé FS-MT ci-dessous) est inscrit(e) à l'INSPÉ et suit un parcours de formation débouchant sur la délivrance d'un diplôme interuniversitaire.

Il ou elle est à mi-temps en responsabilité dans une ou plusieurs écoles. Il ou elle doit à son employeur la totalité de l'obligation réglementaire de service (ORS) d'un ou d'une professeur(e) des écoles. Pour la première moitié de son ORS, il ou elle est en stage en alternance dans une ou plusieurs écoles primaires (maternelles ou élémentaires) pour un volume horaire de 12 heures, réparties entre les lundis, mardis et les mercredis matin. Pour la seconde moitié de son ORS, il ou elle est en formation professionnelle à l'INSPÉ de Lorraine. **Sa ponctualité et son assiduité sont essentielles pour le bon fonctionnement des écoles et de sa formation.**

Dans le cadre de sa formation professionnelle, il ou elle bénéficie d'un tutorat mixte. Celui-ci est assuré par deux tuteurs ou tutrices (nommé ci-dessous le binôme²) dont l'un ou l'une est rattaché(e) à la DSDEN et l'autre, à l'INSPÉ de Lorraine. Peuvent également participer à sa formation un ou plusieurs autres formateur(s) ou formatrice(s) DSDEN (EMF, CP, DEA).

De la qualité de la communication entre les membres du binôme de suivi et le ou la FS-MT dépend la qualité de l'accompagnement favorisant l'acquisition des compétences professionnelles du Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN) du 25 juillet 2013 (dénommé ci-après référentiel de compétences ou référentiel)³.

Le ou la FS-MT bénéficie d'au moins une visite du tuteur ou de la tutrice INSPÉ et d'au moins deux visites du tuteur ou de la tutrice DSDEN.

La pratique du ou de la FS-MT peut en outre, dans le cadre ordinaire du fonctionnement de la circonscription, faire l'objet d'une observation par les membres de son équipe, cette visite donnant lieu à l'élaboration d'une fiche.

Le ou la FS-MT peut également, dans le cadre de son suivi, être reçu(e) en entretien par l'IEN de circonscription ou l'IEN adjoint au DASEN, cet entretien faisant l'objet d'un compte rendu.

Le portfolio et l'évaluation

Le ou la FS-MT doit élaborer, dès les premiers jours de son accompagnement formatif, un portfolio⁴. Celui-ci est constitué d'une sélection de documents, d'outils et/ou d'écrits produits ou recueillis par le ou la FS-MT, qu'il ou elle compile afin d'attester de ses progrès dans la construction des compétences professionnelles visées. Il peut comprendre tout document jugé utile par le ou la FS-MT (fiche de visite de formateur, bilans intermédiaires, cahier journal, fiches de préparation, documents de classe, fiches de suivi d'élèves, renseignements liés au contexte professionnel, école, classe, éléments en lien avec la formation, etc.). Il revient au ou à la FS-MT de structurer son portfolio pour la soutenance de stage (SI 2) de la manière qu'il ou elle juge la plus pertinente.

Le portfolio est un dispositif et une démarche de formation professionnels. Il est personnel au ou à la FS-MT. Il ne fait en lui-même l'objet d'aucune évaluation.

La capacité du ou de la FS-MT à s'appuyer sur les documents recueillis tout au long de l'année dans le portfolio est un aspect essentiel de la soutenance de stage en fin d'année.

² L'ensemble formé par le binôme et le ou la FS-MT est appelé ci-dessous le trinôme.

³ Il est repris dans le référentiel de fin de formation initiale du Master MEEF qui s'applique aux étudiantes et étudiants dans les trois parcours et qui sert de référence pour la synthèse de suivi du formateur INSPÉ ainsi que pour l'avis du directeur de l'INSPÉ élaboré à l'issue de la formation.

⁴ Le terme doit être pris en un sens large comme un dispositif et une démarche de formation (voir ci-dessous) et nom au sens étroit qu'il peut avoir dans certains contextes professionnels (où il peut recouvrir le rôle d'un document construit explicitement comme objet pour autrui à fins de présentation et d'évaluation). Le point essentiel est son rôle dans la formation et l'auto-formation du ou de la FS-MT.

La soutenance de stage (situation intégratrice 2 du DIU)

L'expérience de stage a vocation à nourrir la situation intégratrice 2 du DIU. Pour information, la situation intégratrice 1 fait l'objet d'un cadrage spécifique présenté ultérieurement par l'équipe de formation.

La situation intégratrice 2 – *Développer sa réflexivité* consiste en une soutenance, doit permettre à la commission d'apprécier la progression du ou de la FS-MT dans la maîtrise des compétences du référentiel annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013.

La présentation montre comment le stage a fait évoluer le ou la FS-MT dans la construction de sa professionnalité et dans sa réflexivité.

Elle peut s'appuyer sur un support visuel et doit recourir à des documents choisis dans le portfolio. La présentation des éléments du portfolio peut, pour l'entretien, se faire soit par la distribution de documents imprimés, soit par projection de fichiers numériques, au choix du ou de la FS-MT.

L'épreuve se compose de 15 minutes de présentation par le ou la FS-MT et de 30 minutes environ d'entretien avec la commission (constituée de son binôme de tuteurs de stage). Il n'y a aucune épreuve de substitution ou de deuxième session.

Le ou la FS-MT s'appuie sur le portfolio et sur son organisation lors de sa présentation et s'y réfère pendant l'entretien. C'est par la clarté de l'organisation du portfolio, notamment en mettant en lien les documents sélectionnés, et par sa capacité à s'y reporter de manière pertinente, que le ou la FS-MT atteste de sa réflexion sur l'évolution de ses capacités professionnelles.

Dans sa présentation, le ou la FS-MT aura pour point de départ deux compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Celles-ci seront choisies par le trinôme, de préférence lors du bilan final et en tout état de cause un mois avant la soutenance.

L'entretien qui suit la présentation peut revenir sur ces dernières, mais également élargir le propos à d'autres compétences. De ce fait, il importe que le ou la FS-MT se soit préparé(e), notamment par l'organisation de son portfolio, à cet élargissement.

Le calendrier et le suivi

Lors de chaque visite, le ou la FS-MT remplit le document de suivi des visites communiqué en début de formation.

Pour chaque visite, le tuteur ou la tutrice établit une fiche de visite communiquée au ou à la FS-MT. Ce dernier la signe et la renvoie au formateur ou à la formatrice qui la signe à son tour. Elle est ensuite retournée par le formateur ou la formatrice **dans un délai de 15 jours après la visite aux services pédagogiques de l'INSPÉ.**

Il revient à chacun des tuteurs ou à un autre formateur d'alerter l'INSPÉ et la DSDEN concernée en cas de difficulté du FS-MT nécessitant un accompagnement spécifique. Un FS-MT en difficulté peut également alerter l'Institution.

Le bilan intermédiaire est préparé par le FS dès novembre en appui sur le référentiel. Ses tuteurs l'accompagnent. Il permet, lors de la rencontre du trinôme, de faire le point sur l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec les visites déjà effectuées. De fin mars à début avril (en fonction du calendrier de titularisation), une synthèse de suivi est établie par chacun des deux tuteurs ou tutrices. Ces synthèses peuvent être rédigées en concertation, mais donnent lieu à **deux documents séparés.**

Ce calendrier du suivi du ou de la FS-MT par le binôme INSPÉ/DSDEN précise les plages des rencontres dont le portfolio conserve les traces.

- Septembre : premier contact trinôme.
 - Septembre-octobre : début des visites du tuteur ou de la tutrice DSDEN ; formation à l'INSPÉ sur le portfolio (2h) et début des temps d'analyse de pratiques.
 - Novembre-décembre (avant le bilan intermédiaire) : visite du tuteur ou de la tutrice INSPÉ.
 - Fin novembre-début décembre : rencontre du trinôme et bilan intermédiaire.
- L'accompagnement de la SI 1 débute début novembre pour une passation à partir de fin janvier.
- Janvier-février : visite du tuteur ou de la tutrice DSDEN.

- Avant les vacances de printemps (fin mars-début avril) : deuxième rencontre du trinôme, établissement des synthèses de suivi par chacun des tuteurs ou tutrices. Détermination des deux compétences sur lesquelles reposera de la soutenance de stage (SI 2).
- Mai : soutenance de stage appuyée sur le portfolio en présence du binôme. Dates limites : en fonction du calendrier du DIU et de la constitution du dossier de titularisation.

Le tutorat mixte

Dans le cadre de sa formation professionnelle, chaque fonctionnaire stagiaire à mi-temps bénéficie d'un tutorat mixte, qui se traduit par l'intervention conjointe et complémentaire de deux tuteurs (un tuteur INSPÉ et un tuteur académique DSDEN) chargés de l'accompagner en formation et au sein de l'établissement scolaire. Chaque tuteur agit de façon privilégiée dans tel ou tel champ de l'accompagnement.

Le tuteur INSPÉ est un formateur qui intervient dans le cadre du programme de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps. Il assure le suivi du fonctionnaire stagiaire, l'accompagne dans sa réflexion et dans l'analyse de sa pratique professionnelle, et contribue à l'intégration des apports de la formation en vue du développement progressif de ses compétences.

Le tuteur INSPÉ établit, par ailleurs, régulièrement des points-bilans avec le tuteur établissement et le fonctionnaire stagiaire selon les modalités et le calendrier suivant :

- Un premier contact trinôme avec le tuteur académique DSDEN et le fonctionnaire stagiaire autour des vacances d'automne ;
- Une visite formative du fonctionnaire stagiaire suivie d'un entretien entre novembre et décembre ;
- Un entretien trinôme avec le tuteur académique DSDEN et le fonctionnaire stagiaire entre novembre et décembre⁵.
- Un ultime trinôme avec le tuteur académique DSDEN et le fonctionnaire stagiaire avant les vacances de printemps⁶.

Ces différents temps ont pour objectif de réaliser conjointement des bilans en continuité et de définir des orientations de travail, à l'appui du travail mené par le fonctionnaire stagiaire et le tuteur académique DSDEN.

La validation du DIU

La validation du DIU par le jury prend appui sur :

- La validation des deux situations intégratrices
- Le bilan de formation
- L'assiduité en formation.

⁵ Ce calendrier pourra être adapté à la situation particulière de certains fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage, et le sera nécessairement dans le cas des fonctionnaires stagiaires en situation de prolongation de stage concernés par le jury de décembre, pour lesquels la visite formative devra être avancée.

⁶ Ce calendrier pourra être adapté à la situation particulière de certains fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage, et le sera nécessairement dans le cas des fonctionnaires stagiaires en situation de prolongation de stage concernés par le jury de décembre, pour lesquels la visite formative devra être avancée.

Suivi d'assiduité

Vos obligations de service se répartissent en un mi-temps de responsabilité professionnelle et un mi-temps de formation. Vous touchez de ce fait une rémunération à taux plein et les règles générales pour toute absence d'un fonctionnaire s'appliquent.

L'INSPÉ doit informer votre employeur de votre présence en formation.

Aussi, chacune de vos absences prévisibles sur le temps de responsabilité professionnelle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence soumise à l'appréciation de la DSDEN (via les IEN de circonscription), et sur le temps de formation, par l'INSPÉ de Lorraine (via les Directeurs pédagogiques).

De façon générale,

Pour une absence prévisible :

- Si l'absence a lieu sur une période de stage en responsabilité : prévenir impérativement l'IEN de votre circonscription de rattachement.
- Si elle recouvre une période de formation : prévenir le secrétariat pédagogique de votre campus de formation en transmettant impérativement les pièces justificatives, sous forme numérique, **si possible au moins 48 h à l'avance**. Cette absence sera soumise à l'appréciation du Directeur pédagogique de votre campus de formation qui jugera de sa recevabilité.

En cas d'absence imprévisible pour un cas de force majeure (ex : maladie) :

- Si l'absence a lieu sur une période de stage : prévenir impérativement et dans les meilleurs délais l'IEN de votre circonscription de rattachement.

Si elle recouvre une période de formation : prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat pédagogique de votre absence par courriel en joignant impérativement le justificatif, sous forme numérique (dans les 48h).

Pour toute correspondance, merci de préciser votre nom, prénom, module et campus de formation.

Exemples de causes d'absences :

- Fonctions publiques électives non syndicales ;
- Candidature à un concours de recrutement ou examens professionnels ;
- Convocation aux formations de la DSDEN ;
- Événements familiaux, fêtes religieuses ; Participation à l'information syndicale ;
- Participation à des compétitions ou stages sportifs (pour les sportifs de haut niveau)
- Raisons médicales.

Cas particuliers où une demande d'autorisation d'absence doit être faite :

Sortie scolaire ou voyage

Conditions :

- Le stagiaire est concepteur et organisateur de la sortie ;
- Ses classes sont concernées ;
- Le stagiaire s'engage à récupérer les cours non suivis.

Vous ferez parvenir une demande d'autorisation d'absence assortie des justificatifs des conditions mentionnées ci-dessus à votre Directeur pédagogique de campus dans un délai de 15 jours au minimum pour que la demande soit traitée.

Adresse de contact

Pour toute question relative à votre formation à l'INSPÉ de Lorraine, nous vous remercions d'utiliser l'adresse de contact suivante : **inspe-1d-fs-contact@univ-lorraine.fr**

Annexe 1 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

N.B : Dans la partie « Compétences communes à tous les professeurs », nous n'avons conservé que ce qui concerne le professeur des écoles.

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. reconnaître **la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers. Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,

- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),

- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur

exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation

proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou

d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune. La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[...]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

. Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[...]

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales

(créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[...]

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

. À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[...]

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 2 :

Les trois blocs de compétences professionnelles – Professeur des écoles

BC1

BC2

BC3

a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel
<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>